

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JUIN 2020 A 18 HEURES

DATE DE CONVOCATION : 08/06/2020.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Béatrice SARTRON, Carine MALAPEYRE
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX, Marc BOULOUX, Louis DUCARRE, Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY, Christophe COTTIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine LAVIDALIE, Mme Annabelle GROMENIL a donné procuration à M. Marc BOULOUX,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité après lecture.

1. FOURNISSEURS ENERGIE POUR COMPTEURS JAUNES

Ces deux compteurs alimentent le groupe scolaire et foyer communale.

2 offres sont proposées :

- EDF : proposition de contrat de 12 mois ou 36 mois
- TOTAL ENERGIE : proposition de contrat de 12 mois ou 36 mois

	EDF	TOTAL ENERGIE
GROUPE SCOLAIRE	16 213.90€	17 355.99€
FOYER COMMUNAL	3 370.36€	3 603.29€
TOTAL ANNUEL	19 584.26€	20 959.28€

- Les montants indiqués sont une hypothèse sur l'année écoulée, et n'est en aucun cas la consommation exacte. Il faudra attendre la fin des travaux du restaurant scolaire pour avoir une idée plus précise.

A l'unanimité, le contrat EDF est reconduit pour une année (en attendant la fin des travaux de l'école).

2. ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION

Ce contrat d'assurance SMACL a été proposé le 18 Mars 2020 à la Mairie avec une date d'ouverture de chantier au 12 février 2020. Il n'a pas été validé par l'ancienne municipalité.

Celui-ci concerne l'assurance des travaux du nouveau réfectoire (*dommage ouvrages et tous risques chantier*).

Il est urgent de prendre une décision pour la validation de celui-ci puisque les travaux ont déjà démarré.

Montant :

- Dommage ouvrages : 8 627.07€
- Tous risques chantier : 2 303.67€

La proposition est acceptée et peut être signée.

.../...

3. DEMANDES D'EXONERATION DES LOYERS COMMERCIAUX PAR SUITE DU COVID-19

Les locataires des locaux commerciaux et la MAM demandent une exonération des loyers durant la période de fermeture administrative due au COVID 19.

- MAM (Maison d'Accueil Maternelle)
- Restaurant La Table d'OC : 4 avenue de la Cave
- Salon de coiffure Hommes : 12 avenue de la Cave
- Salon de coiffure Femmes : 16 avenue de la Cave
- Pizzeria : 14 avenue de la Cave

Concernant les 2 établissements de bouche (Table d'Oc et Pizzeria), l'exonération est adoptée à la majorité pour la durée de fermeture administrative du 16 Mars au 02 Juin 2020, pour les établissements non alimentaire (Salons de coiffure et MAM) l'exonération est adoptée à la majorité pour la durée de la fermeture administrative du 16 Mars au 11 Mai 2020.

4. ANNULATION PENALITE POUR DECOMPTE DEFINITIF – DSA AQUITAINE

Après vérification du mandatement du Décompte Général Définitif d'un montant de 694.26 € de l'entreprise DSA AQUITAINE, la Trésorerie s'aperçoit que la date du PV de réception de travaux est postérieure à la date de fin de travaux (erreur faite par l'architecte).

La Trésorerie souhaite qu'une délibération soit prise pour accepter qu'aucune pénalité soit appliquée puisque les DGD des autres lots du marché public ont déjà été régularisés.

5. CLIMATISATION DES LOYERS PLACE ALBERT SEGUIN

Il est proposé au Conseil Municipal d'installer dans les 6 logements place Albert Seguin et dans le salon de coiffure hommes des climatiseurs.

Une étude sera menée avec un spécialiste le Mercredi 10 Juin à 10H afin d'évaluer les bruits émis par les unités extérieures ainsi que les possibilités d'évacuation des condensats.

Il faudra également évaluer l'augmentation de puissance électrique pour ces installations.

Une demande de devis a été transmise à 3 installateurs professionnels. A ce jour nous n'en avons reçu que 2.

D'autre part, concernant le montant des loyers, deux possibilités :

- Intégrer dans chaque bail que l'entretien et la vérification des climatiseurs sont à la charge du locataire.
- Augmentation des loyers intégrant l'entretien et la vérification des climatiseurs (voir les contrats des locataires).

Pour ces travaux, nous disposons d'une subvention d'un montant de 10 810.00 € attribuée par le Département de la Gironde (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes).

Pour en bénéficier, nous devons approuver le devis et effectuer les travaux avant fin Décembre 2020.

6. DEMANDE DE SUBVENTION TENNIS CLUB INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS

Le Tennis Club demande une subvention de 200€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 adhérents Périssacais dans ce club).

Nous devons revoir les budgets et subventions alloués aux diverses associations Périssacaises, ainsi que les dates de paiement, et leur bilan financier.

.../...

7. DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES

À la suite de la création du Comité des Fêtes, une demande de subvention a été demandée. C'est une association Loi 1901, les statuts ont été envoyés à la Préfecture.

La subvention pourra être accordée après le retour des statuts par la Préfecture.

8. COMMISSIONS – NOMINATION DE REFERENTS

- Commission Bâtiments Communaux et gestion logements :
Mr Eric CHOLLET GABARD, Mr Robert BOURSEAU
- Commission Voirie – espace public et sécurité :
Mr Eric CHOLLET GABARD, Mme Béatrice SARTRON
- Commission cantine affaires scolaires :
Mme Valérie NAU
- Commission Informations – Communication :
Mr Nicolas LACROIX
- Commission sport et jeunesse :
Mr Christophe COTTIN
- Commission urbanisme :
Mme Isabelle GENSOU, Mr Louis DUCARRE
- Commission agriculture :
Mme Béatrice SARTRON
- Commission cimetière :
Mr Eric CHOLLET GABARD
- Commission foyer communal et salles annexes :
Mr Eric CHOLLET GABARD, Mme Valérie NAU, Mr Robert BOURSEAU
- Commission Liste Electorale :
Mr Nicolas LACROIX
- Commission personnel communal :
Mr Eric CHOLLET GABARD, Mr Robert BOURSEAU
- Commission vie associative :
Mme Valérie NAU, Mme Isabelle GENSOU
- Commission Appels offres :
Mme Isabelle GENSOU
- Commission culture – patrimoine et histoire de Périssac :
Mr Louis DUCARRE
- Commission environnement :
Mme Annabelle GROMENIL, Mr Eric BOULOUX
- Commission énergie et moyens de communication :
Mr Marc BOULOUX
- Commission CCAS :
Mme Isabelle GENSOU

9. QUESTIONS DIVERSES

- Gratuité du Foyer Communal pour toutes les associations :

Le Club de l'Amitié utilise le foyer communal une fois par mois pour des concours de belote.

Il est soumis au conseil municipal d'accorder la gratuité à ce club pour l'utilisation du foyer.

Monsieur Nicolas LACROIX souhaite que l'on soutienne les associations Périssacaises en laissant l'accès gratuit à tous.

La commission des associations se réunira afin de trouver une proposition équitable envers toutes les associations de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER